

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 26 mai 2010 – 20 h 30

Etaient présents : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. GUILLOU, GUINY, PIEKARSKI, PINET, EUZET, LAUBE.

Absents : MM. BRIMONT, M. ZIEMINSKI, Y. BARBER, G. AUDIGNON, Mme RABAH, F.MORIER

Pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ
Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER
Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET

Secrétaire de séance : Mary Josée SPILLEMAECKER.

Madame SPILLEMAECKER à la demande de Monsieur THOMAS donne lecture du conseil municipal du 1er avril 2010, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération approuvant les statuts du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette suite à la dissolution du S.I.B.V.N. (Syndicat Intercommunal du Bassin de la Nonette).

Les 22 communes membres du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Nonette ont approuvé la dissolution du syndicat pour permettre une mise en commun, avec la Communauté Locale de l'Eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette (C.L.E.N.A.L.) des compétences et des moyens en vue de l'application des principes du S.A.G.E.

Le comité Syndical de la C.L.E.N.A.L., par délibération en date du 27 avril 2010, a approuvé la transformation du syndicat intercommunal de la Communauté Locale de l'Eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette en Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E.E. de la Nonette (S.I.S.N.) à compter du 1^{er} janvier 2011, approuvé les statuts et autorisé à cette date le reclassement du personnel du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Nonette ainsi que le transfert de son actif et de son passif à cette nouvelle entité.

Vu l'adhésion de la commune de Ver sur Launette au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Nonette,

Vu la présentation des statuts au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal est amené à délibérer et voter pour approuver les statuts du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E.E. de la Nonette.

9 votants, 3 pouvoirs
12 pour

2 – Délibération concernant l'offre d'achat de la parcelle AD17, d'une surface d'environ 150 m² louée à SFR.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Société SFR désirant acquérir la parcelle AD 17 sur laquelle est implantée une station de radiotéléphonie pour un montant de 27 000 € net,(prix forfaitaire),

Il est rappelé que SFR loue cet emplacement depuis Janvier 1998 pour un montant à ce jour de 3 219 €/an.

Après délibération, Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de vente de cette parcelle.

**9 votants, 3 pouvoirs
12 contre**

Le contrat de location sera maintenu.

3 – Association Foncière de Remembrement

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'Association Foncière, il est demandé au Conseil Municipal de nommer trois représentants titulaires et deux suppléants propriétaires, exploitants ou non sur la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Ver sur Launette les membres suivants :

TITULAIRES : Madame Nicole CARDINAL
Monsieur Jean LEFORT
Monsieur Pierre Raymond LETELLIER

SUPPLEANTS : Madame Monique LEFORT
Monsieur Dominique VINCENT

D'autre part, la Chambre d'Agriculture de l'Oise a désigné les membres suivants :

TITULAIRES : Monsieur Didier BOUCHERAT
Monsieur Bernard DUCHENNE
Monsieur Jean PETILLON

SUPPLEANTS : Monsieur Yves CHERON
Monsieur Gaston DEWAELE

Monsieur le Maire est membre de droit de l'Association Foncière.

12 votants

11 pour : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. GUINY, PIEKARSKI, PINET, EUZET, LAUBE, dont pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER, Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET,

1 abstention : Monsieur GUILLOU

4 – Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention entre le P.N.R. et la commune pour la rénovation du patrimoine.

4.1 Autorisation de signature d'une convention par Monsieur le Maire entre la commune et le PNR pour la rénovation de l'abreuvoir.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation de l'abreuvoir de la commune situé route d'Eve,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention entre la Commune et le PNR dans le cadre de la rénovation de l'abreuvoir.

12 votants 12 pour

4.2 Autorisation de signature d'une convention par Monsieur le Maire entre la commune et le PNR pour la rénovation du calvaire situé Place de la Croix

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation du calvaire situé Place de la Croix

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention entre la Commune et le PNR dans le cadre de la rénovation du calvaire Place de la Croix.

12 votants 12 pour

4.3 Autorisation de signature d'une convention par Monsieur le Maire entre la commune et le PNR pour la rénovation du calvaire Route d'Eve

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation du calvaire situé Route d'Eve,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention entre la Commune et le PNR dans le cadre de la rénovation du calvaire Route d'Eve.

12 votants 12 pour

4.4 Autorisation de signature d'une convention par Monsieur le Maire entre la commune et le PNR pour la rénovation du calvaire Route d'Othis

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation du calvaire situé Route d'Othis

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention entre la Commune et le PNR dans le cadre de la rénovation du calvaire situé Route d'Othis.

12 votants 12 pour

4.5 Autorisation de signature d'une convention par Monsieur le Maire entre la commune et le PNR pour la rénovation du calvaire situé rue Gérard de Nerval à Loisy

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation du calvaire situé rue Gérard de Nerval à Loisy.

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention entre la Commune et le PNR dans le cadre de la rénovation du calvaire situé rue Gérard de Nerval à Loisy.

12 votants, 12 pour

5 – Délibération pour la prise en charge par la commune de 30% du montant des travaux de rénovation du patrimoine.

5.1 Délibération pour la prise en charge par la commune de 30% du montant des travaux de rénovation de l'abreuvoir.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation de l'abreuvoir de la commune situé route d'Eve,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

Considérant que si le dossier est accepté par la commission spécialisée du P.N.R.,

le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge 30 % du montant des travaux de rénovation de l'abreuvoir.

12 votants

8 pour : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. PIEKARSKI, PINET, dont pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER, Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET,

4 abstentions : MM. GUINY, F.EUZET, GUILLOU, LAUBE,

5.2 Délibération pour la prise en charge par la commune de 30% du montant des travaux de rénovation du calvaire de la Place de la Croix

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation du calvaire de la Place de la Croix,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

Considérant que si le dossier est accepté par la commission spécialisée du P.N.R.,

le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge 30 % du montant des travaux de rénovation du calvaire de la Place de la Croix.

12 votants

10 pour : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. GUILLOU PIEKARSKI, PINET, LAUBE, dont pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER, Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET,

2 abstentions : MM. GUINY, F.EUZET,

5.3 Délibération pour la prise en charge par la commune de 30% du montant des travaux de rénovation du calvaire de la Route d'Eve

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation du calvaire de la Route d'Eve

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

Considérant que si le dossier est accepté par la commission spécialisée du P.N.R.,

le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge 30 % du montant des travaux de rénovation du calvaire de la Route d'Eve.

12 votants

10 pour : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. GUILLOU PIEKARSKI, PINET, LAUBE, dont pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER, Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET,

2 abstentions : MM. GUINY, F.EUZET,

5.4 Délibération pour la prise en charge par la commune de 30% du montant des travaux de rénovation du calvaire de la Route d'Othis

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation du calvaire de la Route d'Othis

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,
Considérant que si le dossier est accepté par la commission spécialisée du P.N.R.,

le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge 30 % du montant des travaux de rénovation du calvaire de la Route d'Othis.

12 votants

10 pour : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. GUILLOU PIEKARSKI, PINET, LAUBE, dont pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER, Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET,

2 abstentions : MM. GUINY, F.EUZET,

5.5 Délibération pour la prise en charge par la commune de 30% du montant des travaux de rénovation du calvaire situé Rue Gérard de Nerval à Loisy

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril acceptant de déposer auprès du P.NR. un dossier de rénovation du calvaire situé rue Gérard de Nerval à Loisy,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures,

Considérant que si le dossier est accepté par la commission spécialisée du P.N.R.

Le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge 30 % du montant des travaux de rénovation du calvaire situé rue Gérard de Nerval à Loisy.

12 votants

11 pour : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. GUILLOU, EUZET, PIEKARSKI, PINET, LAUBE, dont pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER, Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET,

1 abstention : M. GUINY

6 – Création d'un centre de loisirs du 5 au 16 juillet 2010 à Ver sur Launette

Monsieur GUINY fait part de sa proposition de créer un centre de loisirs sur la commune de Ver sur Launette pour la période du 5 au 16 juillet 2010 en collaboration avec le Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin.

Le Conseil Municipal a été informé du programme proposé par Monsieur RIDEL, directeur du Centre Social Rural (CSR). Animation de 10 h à 17 h 30. Ateliers de découverte (micro fusées, jonglerie...), après-midis ou journées d'activités variées à définir en fonction des jeunes : pêche, randonnée vélo, foot, tennis de table, piscine...

Coût à la charge des familles : 20 € par semaine par enfant (repas non fourni), prévoir supplément en fonction des activités.

Coût à la charge de la commune : 13,56 € par jour et par enfant.

12 votants

3 pour : MM. GUINY, EUZET, Mme RABAH dont pouvoir donné à Mme METZ

4 contre : Mme SPILLEMAECKER, MM. THOMAS, GUILLOU, LAUBE

5 abstentions : MM. PINET, PIEKARSKI, METZ, dont 2 pouvoirs Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER

Monsieur GUINY demande aux conseillers s'étant abstenus ou étant contre de bien vouloir expliquer leur vote.

M. PIEKARSKI explique à M. GUINY qu'il y aura des frais de ménage supplémentaires à assumer. Mme METZ informe que l'on fait déjà assez de choses pour les jeunes.

M. THOMAS répond à M. GUINY « je sais comment cela se passe avec les jeunes. Il faut prêter des chaises... ».

Monsieur LAUBE explique qu'il est trop tard pour prévoir des inscriptions pour le mois de juillet prochain. Les parents ont déjà organisé soit leurs propres vacances soit les inscriptions en colonie, camps, garderie et autres.

Madame SPILLEMAECKER explique que la commission animation organise tout au long de l'année des activités variées selon les âges de nos jeunes enfants et adolescents. Elle demande à Monsieur GUINY de lui fournir la liste des enfants susceptibles d'être intéressés mais il ne l'a pas. Et que le « contre » à ce projet s'explique par le fait que lui-même était systématiquement contre tout ce qui était proposé par le Conseil Municipal et suite à un excès d'humeur a ajouté que ses insultes envers elle-même avaient motivé son vote.

7 – Délibération pour obtention de la subvention annuelle pour les ATSEM

Vu le courrier du Conseil Général en date du 8 avril informant le Conseil Municipal de son intention de continuer de soutenir l'aide à la pré scolarisation en zone rurale pour l'année scolaire 2009/2010,

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal son accord pour l'octroi de cette subvention s'élevant à 7 233 € par ATSEM.

12 votants 12 pour

8 – Délibération pour permettre les encaissements des chèques de GROUPAMA (sinistres et litiges)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour procéder à l'encaissement des chèques du GROUPAMA (sinistres, litiges).

Monsieur le Maire soumet au vote l'autorisation de ces encaissements.

12 votants 12 pour

9 – Délibération pour la mise en vente du terrain situé rue de la Forêt, d'une surface de 710 m2

Suite à différentes demandes en mairie de la part de particuliers à la recherche de terrain à construire, Monsieur le Maire propose que le terrain situé rue de la Forêt, d'une surface de 710 m2 soit mis en vente. Une priorité serait établie pour favoriser une/des personnes de Ver désirant construire son habitation principale. Une construction en vue de plusieurs logements en location ne serait pas autorisée.

Après avoir délibéré sur le principe de mise en vente du terrain précité, celui-ci est soumis au vote du Conseil Municipal.

12 votants

11 contre Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, MM. GUILLOU, EUZET, PIEKARSKI, PINET, LAUBE, dont pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER, Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET,

1 abstention : M. THOMAS

QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une facture de dépassement d'honoraires de la Société COLAS concernant une intervention supplémentaire hors dates du chantier pour la mise en pavés de l'entrée de la ferme DEWAELE / PETILLON. Monsieur PETILLON avait demandé à ce que ces travaux soient faits à une date ultérieure à la date initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'acceptation de la facture s'élevant à : 3 340,80 € H.T.

12votants

8 pour : M. THOMAS, Mme METZ, M EUZET, PIEKARSKI, PINET, dont pouvoirs : Mme RABAH à Madame METZ, Monsieur ZIEMINSKI à Madame SPILLEMAECKER, Monsieur AUDIGNON à Monsieur PINET.

4 contre : MM. GUINY, GUILLOU, LAUBE, Mme SPILLEMAECKER.

2 – Monsieur GUINY demande à Monsieur le Maire s'il a eu une réponse de Monsieur le Préfet suite au recours que lui-même et Monsieur LALLEMAND avait déposé concernant l'achat de la maison dite « Le Rabelais ».

Monsieur le Maire lui dit ne pas avoir eu de courrier concernant son intervention auprès de Monsieur le Préfet. Qu'il n'avait connaissance de ce recours que par la copie que lui-même lui avait remise.

La séance est levée à 22 h 15

Compte rendu affiché le 31 mai 2010 à 11h00